approvisionnement en matériel de défense en se favorisant mutuellement. Les firmes et consortiums français sont généralement libres de concourir comme maîtres d'oeuvre sur le marché de défense britannique et la réciproque vaut pour les Britanniques sur le marché français. La tendance est également à la formation de consortiums binationaux et multinationaux. On en est encore au stade embryonnaire, mais déjà certaines entreprises européennes sont nettement avantagées sur d'autres marchés européens par rapport à leurs concurrents d'Amérique du Nord; cet avantage est sans doute appelé à s'intensifier avec l'élaboration, en prévision de 1992, de nouvelles politiques d'approvisionnement dans les divers pays d'Europe membres de l'OTAN.

La situation est légèrement différente dans les pays moins développées de l'Europe méridionale (c'est-à-dire le Portugal, la Grèce et la Turquie et, à certains égards, l'Espagne et l'Italie). Leur industrie de défense est moins avancée et elle dépend largement des importations des États-Unis pour combler ses besoins plutôt que des pays fournisseurs de l'Europe septentrionale, dont les produits sont relativement plus coûteux. Dans ces pays, l'industrie de la défense se résume souvent à des sociétés d'État pas très avancées technologiquement et pas encore développées au maximum de leur capacité. Les pays du versant sud de l'Europe membres de l'OTAN nourrissent de sérieuses réserves face à la création d'un complexe industriel de défense européen autonome, dont le but est de faire front contre l'Amérique du Nord, mais on les a persuadés d'appuyer les initiatives à cet égard en leur disant qu'ils pourraient profiter des retombées par l'entremise du programme d'aide aux pays dont l'industrie de défense est moins développée. Ils se sont en outre vivement opposés à l'initiative de la Commission de la CE de diminuer les importations de produits de défense en franchise de droits dans les pays de la Communauté, mais ils participent aux discussions qui se déroulent toujours à ce sujet.

Réaction de l'industrie face au marché unique

A l'approche de 1992, la tendance à une consolidation de l'industrie en Europe et ailleurs dans le monde n'a fait que s'accentuer. Le secteur de la défense en Europe comprend un grand nombre d'entreprises relativement petites (ou de filiales de grosses entreprises), souvent publiques, maintenues en place uniquement à la faveur des politiques d'approvisionnement de leur gouvernement respectif. L'avènement du marché unique et la perspective d'un système d'approvisionnement en matériel de défense ouvert à tous les pays d'Europe membres de l'OTAN devraient accroître considérablement la concurrence et porter un dur coup à plusieurs entreprises de petite envergure. Cela révélerait sans doute l'existence d'une surcapacité de production qui irait en empirant si, comme on se le propose, une partie de la production était détournée au profit des pays d'Europe méridionale membres de l'OTAN.